

## Chômage, exclusion sociale, placement... Les parents en déficit de reconnaissance sociale

QUI SOMMES-NOUS ? | BLOG DU REAAP 50 | CONTACT | 

### Texte intégral de l'intervention de Régis Sécher Rencontre départementale du REAAP 50 - 19 Octobre 2006 à Portbail (50)

 Si des éléments de ce texte sont utilisés, merci de bien vouloir citer la source

“ Est-ce qu’être parent aujourd’hui se décline de la même façon quelque soit l’estime sociale dont on bénéficie, la position sociale qu’on occupe ?  
L’humiliation, le rejet, la disqualification sociale  
ont-ils une incidence sur la fonction éducative parentale ? ”

« **Chômage, exclusion sociale, placement... Les parents en déficit de reconnaissance sociale.** »

- 1) Questions de départ
- 2) Ancrage de la recherche
  - 2,1) L’étude comparative des arguments des professionnels d’un côté et des usagers de l’autre.
  - 2,2) L’analyse du discours des parents à partir d’entretiens semi-directifs
  - 2,3) Parentalité et reconnaissance sociale
- 3) La parentalité
  - 3,1) Histoire et définition du concept
  - 3,2) De la parenté à la parentalité : l’émergence d’un nouveau “problème public” ?
  - 3,3) Les trois grands axes de la parentalité
  - 3,4) Intérêts et limites du concept de parentalité
- 4) La reconnaissance sociale :
  - 4,1) La reconnaissance : émergence d’un nouveau paradigme ?
  - 4,2) Des luttes redistributives aux luttes pour la reconnaissance
  - 4,3) Les trois grandes significations du mot reconnaissance
  - 4,4) La reconnaissance : une nouvelle théorie sociale normative
  - 4,5) Les trois formes principales de reconnaissance
- 5) La reconnaissance sociale de la parentalité

#### 1) Questions de départ

Pour aborder le sujet, je pourrais partir de la question suivante :

Qu’est-ce qui explique pourquoi les parents qui sont montrés du doigt appartiennent, en général, aux couches sociales les plus défavorisées ?

Dit autrement et d’une façon encore plus triviale :

Pourquoi les plus pauvres de ce pays seraient de plus mauvais parents que ceux qui appartiennent aux autres couches sociales ?  
Est-ce la réalité ?

#### 2) Ancrage de la recherche

J’ai travaillé pendant de nombreuses années comme éducateur de prévention spécialisée, ce qu’on appelle communément “éducateur de rue”, dans plusieurs quartiers dits sensibles de Saint Nazaire. A travers cette expérience, j’ai pu observer que les stéréotypes habituels concernant les capacités éducatives des parents qui habitent dans ces cités HLM ne correspondaient tout simplement pas à la réalité. En effet, j’ai surtout été surpris, malgré des conditions de vie en général difficiles, par la forte mobilisation des parents dans l’éducation de leurs enfants. Ne serait-il pas temps enfin de dire qu’il y a, dans ces quartiers, de nombreux parents exemplaires, qui arrivent malgré tout à élever très correctement leurs enfants ?

Certes, je veux rester objectif et j’ai effectivement aussi connu des parents en difficulté. C’est d’ailleurs cela, essayer de comprendre pourquoi certains « réussissent » alors que d’autres « échouent », qui fut une de mes premières motivations pour entamer un cursus de formation-recherche qui, du DSTS, m’a progressivement amené au doctorat en Sciences de l’Education.

Je me suis intéressé tout particulièrement aux parents considérés, pour diverses raisons, comme défailant sur le plan éducatif et dont un ou plusieurs de leurs enfants sont placés.

Ce qui caractérise sur le plan sociologique cette population, et cela est régulièrement démontré par l’ensemble des études scientifiques à ce sujet, c’est qu’elle est issue à 80 % des couches sociales les plus défavorisées.

J’en reviens donc à ma question de départ : Pourquoi les pauvres de ce pays seraient-ils plus en difficulté sur le plan éducatif que les autres ?

#### 2,1) L’étude comparative des arguments des professionnels d’un côté et des usagers de l’autre.

Pour engager ma recherche, j’ai d’abord mené une exploration poussée de toute la littérature concernant l’éducation familiale contemporaine.

Outre la littérature dite « savante », il m’a également paru essentiel de tenter de décrypter les opinions des acteurs concernés. Pour ce faire, j’ai analysé comparativement les points de vue d’un côté des professionnels, notamment des travailleurs sociaux, de l’autre ceux des associations d’usagers, essentiellement celles qui regroupent les catégories sociales les plus défavorisées. J’assiste également, autant que faire ce peu, aux colloques ou aux conférences organisés par les principales organisations professionnelles, tels le GRAPE, l’ANPF ou la Sauvegarde de l’Enfance par exemple, ainsi qu’à ceux des associations d’usagers, ATD Quart monde et le Fil d’Ariane notamment.

L’examen des arguments avancés par chacune des parties fait immédiatement apparaître que, sur le même sujet, les préoccupations ne sont pas de même nature : les professionnels parlent de maltraitance, de protection de l’enfant ou de dysfonctionnements parentaux, bref, de sujets portant de près ou de loin sur la question de la parentalité, alors que les usagers, quant à eux, évoquent prioritairement les abus de pouvoir, le non-respect de leurs prérogatives, l’humiliation et l’atteinte à la dignité.

#### 2,2) L’analyse du discours des parents à partir d’entretiens semi-directifs

La poursuite de ma recherche m’a conduit à effectuer ce qu’on appelle dans les sciences humaines, une investigation de terrain. Je mène donc des entretiens semi-directifs auprès de parents d’enfants placés. Je m’adresse à deux types de populations :

§ d'une part, à des parents d'enfants placés "traditionnels" et qui, sur le plan socio-cologique nous l'avons vu, appartiennent majoritairement aux couches sociales défavorisées,  
§ d'autre part, à des parents dont l'enfant adopté est placé suite à ce qu'on appelle communément un « échec d'adoption » et qui appartiennent eux, en général, aux couches moyennes, voire supérieures, de la population.

L'objectif de cette double enquête est de bien distinguer deux types de questions : d'une part celles qui portent spécifiquement sur les problèmes éducatifs et d'autre part, celles qui sont directement liées aux conditions de vie des familles.

A travers ces entretiens, que je poursuis actuellement, outre la souffrance provoquée par l'éloignement du ou des enfants et la fréquente culpabilité de ne « pas y être arrivé », le sentiment d'être victime d'un traitement injuste, d'avoir été humilié, rabaisé, incompris est très fréquent. N'ayant pas terminé cette enquête, je me dois d'être prudent.

Il semble cependant apparaître quelques grandes différences dans les propos tenus : les parents d'enfants adoptés ont souvent un discours beaucoup plus accusatoire concernant les abus de pouvoir des services sociaux que les parents issus des milieux plus pauvres. Ces derniers expriment aussi plus volontiers une part de responsabilité dans les difficultés qui ont été à l'origine du placement. Assez fréquemment, ils n'hésitent pas à reconnaître qu'ils peuvent rencontrer des professionnels consciencieux et peuvent aller jusqu'à admettre qu'en soi, le placement a certaines vertus dans l'intérêt de l'enfant. Nous ne sommes donc pas dans une opposition totalement clivée, dans un débat manichéen où il y aurait d'un côté les bons, de l'autre les méchants.

### **2,3) Parentalité et reconnaissance sociale**

À travers ces réactions, la question de la "dignité", c'est à dire de "l'estime sociale" semble centrale. Dans la grande majorité des cas, la décision de placement est prise dans un cadre judiciaire et s'impose donc aux parents qui vivent cette décision comme une sanction. La mesure judiciaire de placement d'un enfant, basée sur une évaluation d'une parentalité défaillante, voire dangereuse, semble provoquer fréquemment une souffrance qui peut déstabiliser le sujet à la fois sur le plan social et psychique.

Pour résumer l'objet de ma recherche, l'ensemble de ces données m'ont amené à réfléchir à la fonction éducative parentale. J'aborde cette question à partir de deux concepts que je me propose de vous présenter maintenant : celui de « parentalité » d'une part et celui de « reconnaissance sociale » d'autre part.

### **3) La parentalité :**

Même si le concept de parentalité tend aujourd'hui à se banaliser, notamment dans le champ social, il convient de le définir précisément.

#### **3,1) Histoire et définition du concept**

Historiquement, ce terme d'origine psychanalytique, apparaît pour la première fois à la fin des années 1950 . A cette époque, la parentalité désigne un processus commun aux deux parents et qualifie ce besoin anthropologique de reproduction qui crée une ligne de démarcation entre l'état d'enfant et l'état d'adulte. Il est à ce titre inscrit dans le développement du sujet humain et se traduit notamment par cette pulsion particulière qu'est le « désir d'enfant. »

Cette notion donna naissance, dans les années 1970, à des néologismes pour désigner des configurations familiales qui commençaient alors à se développer massivement : c'est ainsi qu'apparut le terme de "monoparentalité" . Dans la même lignée, les nouveaux vocables tels que "coparentalité", "pluriparentalité" et plus récemment "homoparentalité" sont désormais d'usage courant.

La parentalité, dans cette nouvelle perspective, ne qualifie plus simplement le processus psychique mais l'ensemble des façons de vivre le fait d'être parent. C'est précisément en 1995 que le terme de parentalité est défini pour la première fois dans le Dictionnaire Critique d'Action Sociale : "La parentalité désigne d'une façon très large la fonction d'être parent, en y incluant à la fois des responsabilités juridiques, des responsabilités morales et des responsabilités éducatives." Cette définition éclaire les différentes fonctions parentales en tentant de les distinguer et de les spécifier.

#### **3,2) De la parenté à la parentalité : l'émergence d'un nouveau "problème public" ?**

#### **3,3) Les trois grands axes de la parentalité**

L'apparition massive de cette notion et sa diffusion dans différents registres, sociologique, juridique et politique, amena les pouvoirs publics à s'intéresser à elle. À la fin des années 1990, suite à une commande du Ministère des Affaires Sociales, le professeur Didier HOUZEL réunit un groupe de chercheurs pour étudier cette notion. Les travaux de ce collectif débouchèrent sur une appréhension de la parentalité selon trois axes :

##### **3,31) L'exercice de la parentalité : la dimension juridique**

Le terme "exercice" est utilisé dans un sens proche de celui "d'exercice d'un droit", c'est à dire en référence à l'acception juridique du terme. Basé sur un corpus de textes légaux, l'exercice fonde et organise la parentalité en situant chaque individu dans ses liens de parenté. Il désigne l'ensemble des droits et des devoirs dont hérite tout parent à la naissance de son enfant et qui se traduisent concrètement par un ensemble de prérogatives inscrites dans la loi, notamment "l'autorité parentale". Mais l'exercice de la parentalité, ne se cantonne pas à la dimension purement juridique. Cet axe prend en compte également la fonction symbolique à travers la question de la filiation et, plus largement, de l'inscription du sujet dans une lignée, dans une généalogie.

##### **3,32) L'expérience de la parentalité : la dimension psychologique.**

C'est ici l'expérience "subjective" du fait d'être parent dont il s'agit. L'axe de "l'expérience" est celui de la relation affective entre le parent et l'enfant. Ce deuxième aspect de la parentalité s'attache donc prioritairement à tenter d'approcher la dimension psychologique de cette expérience. Elle définit la dimension psychique de la parentalité, le vécu intime et peut être perçu par l'observation des attitudes et les propos tenus sur l'enfant par le parent. La dynamique relationnelle qui se noue entre l'adulte et l'enfant met en jeu les différents niveaux du psychisme, le registre du conscient et celui de l'inconscient, l'histoire et le degré de maturité des parents, les traumatismes éventuels, la question du désir, des attentes et les représentations de l'enfant idéal, etc.

##### **3,33) La pratique de la parentalité : la dimension éducative**

La "pratique de la parentalité" regroupe tous les actes concrets effectués par les parents dans l'éducation de leur enfant. Sont regroupées dans cette rubrique les tâches domestiques, de soins, de surveillance et de socialisation. Cette troisième dimension désigne les gestes, les attitudes, les paroles, tout ces éléments qui composent le quotidien de la relation entre les parents et l'enfant. C'est donc l'ensemble des actes éducatifs parentaux dont il est question ici, ce qu'on appelle communément : "l'éducation familiale".

#### **3,4) Intérêts et limites du concept de parentalité**

L'intérêt essentiel de cette définition de la parentalité est qu'elle invite à étudier la fonction parentale dans sa globalité, sous différents angles. C'est en effet souvent uniquement l'axe de la pratique qui est considéré : être parent ne consiste pas seulement à faire preuve d'habileté dans les tâches de soins et de socialisation. La prise en compte de la qualité de la relation affective entre parents et enfant, et donc de l'expérience de la parentalité par exemple, est également un aspect important de la fonction parentale. Le grand intérêt de cette dissociation des différentes fonctions parentales est de considérer que certaines de celles-ci peuvent être peu ou mal exercées sans que pour autant les parents soient totalement incompétents dans tous les registres.

##### **3,41) Les dangers de décontextualisation de la parentalité**

Mais cette approche de la parentalité a également une limite importante : celle de ne pas prendre en considération les conditions objectives d'exercice de celle-ci. Certains des membres de l'équipe de chercheurs qui ont défini avec le professeur HOUZEL ce concept de parentalité en conviennent aisément : "L'analyse de la parentalité proposée souffre d'une trop grande décontextualisation. Il y manque ce qui peut modifier en positif ou en négatif les éléments de cette parentalité à savoir : le contexte économique et culturel, social, familial, les réseaux de sociabilité, le contexte institutionnel et le contexte juridique." (SELLENET C., 2002, p. 76)

Selon les conditions de vie et l'environnement social et culturel, éduquer un enfant ne se présente absolument pas de la même

façon. Il est sûrement plus simple d'éduquer un enfant dans un contexte socio-économique propice ! Cependant, plus que le milieu social en tant que tel, c'est un ensemble de risques qui peut compromettre les capacités éducatives des parents. Plusieurs études sociologiques ont démontré que, le lieu d'habitation, par exemple, le type de relations existant entre jeunes et adultes, le climat social et les réseaux de voisinage ont des influences fortes. De plus, la considération sociale dont jouissent les parents dans leur quartier influe aussi fortement sur leurs capacités à pouvoir servir de modèles identificatoires pour leurs enfants, ce que Gilbert DELAPIERRE nomme "Puissance sociale des parents".

Une approche décontextualisée peut conduire à une utilisation dévoyée du concept de parentalité. Nous en avons un exemple par la récupération dans le champ politique, la parentalité défaillante étant désormais présentée comme la source de tous les dysfonctionnements sociaux. Pour le sociologue Claude MARTIN, l'émergence de ce nouveau néologisme traduit en fait une préoccupation sociale majeure concernant la fonction et les pratiques parentales aujourd'hui. L'actualité brûlante de la question éducative en général et de l'éducation familiale en particulier seraient érigées en un véritable "problème public". L'appel à la "responsabilisation" des parents est de plus en plus systématique. Mais personne ne s'y trompe : c'est bien des pratiques éducatives de « certains parents » dont il s'agit. Même s'il ne sont pas toujours désignés explicitement, c'est bien aux parents appartenant aux couches sociales défavorisées, et notamment à ceux qui habitent dans les cités dites « sensibles » que cet appel à la « responsabilité » est lancé. La parentalité se référerait alors dans cette optique à un modèle éducatif dominant qui serait sans doute d'ailleurs assez délicat à définir précisément...

### **3.4.2) Les conditions pratiques d'exercice de la parentalité**

C'est pour cette raison qu'il est important non seulement de bien voir que la parentalité comporte plusieurs dimensions mais de cerner la nature des conditions pratiques de sa mise en œuvre. D'emblée, la question des ressources qu'elles soient économiques, culturelles ou sociales, est bien entendue centrale. Le dénuement matériel ou les carences culturelles par exemple compliquent indubitablement l'exercice des fonctions éducatives. Mais puisque dans la réalité, il apparaît qu'à ressources identiques des parents peuvent vivre leur situation et se comporter très différemment, d'autres facteurs semblent jouer un rôle déterminant. C'est ici que la considération sociale, le sentiment d'être ou non respecté, la qualité du rapport à soi, bref des sentiments qui de près ou de loin concernent la « reconnaissance sociale » semblent jouer un rôle déterminant.

## **4) La reconnaissance sociale :**

### **4.1) La reconnaissance : émergence d'un nouveau paradigme ?**

A travers le monde depuis une dizaine d'années, plusieurs auteurs en sciences humaines ont publié des ouvrages s'appuyant sur un concept défini par un célèbre philosophe du début du 19<sup>ème</sup> siècle, HEGEL, celui de reconnaissance. Dans les années 1990, c'est à partir de l'étude des sentiments de mépris et d'humiliation qu'un sociologue allemand, Axel HONNETH, développe le concept de "reconnaissance sociale" dans un ouvrage qui aujourd'hui fait unaniment autorité, "La lutte pour la reconnaissance". Quelques années après, En France, en 2000 précisément, paraissait l'ultime ouvrage de notre grand philosophe Paul RICOEUR intitulé "Parcours de la reconnaissance" et qui se réfère, entre autre, aux travaux d'Axel HONNETH. Depuis, de nombreux autres ouvrages toujours sur le même thème sont parus : « Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution » de Nancy FRAISER, une philosophe américaine, « Le mépris social, éthique et politique de la reconnaissance », d'Emmanuel RENAULT un sociologue français, etc. La prolifération de ces ouvrages et l'intérêt croissant que ce concept suscite dans de nombreuses disciplines en sciences humaines amènent les observateurs à considérer qu'on assiste actuellement à l'émergence d'un nouveau paradigme. De quoi s'agit-il ?

### **4.2) Des luttes redistributives aux luttes pour la reconnaissance**

Axel HONNETH estime que les fondements de la plupart des luttes sociales actuelles relèvent d'une demande de reconnaissance des acteurs de ces conflits. Il estime d'ailleurs que les dominations à l'œuvre dans nos sociétés modernes ne pourront réellement être ébranlées qu'en prenant en compte cette aspiration à la reconnaissance sociale et qu'à elle seule, une politique égalitaire de type redistributive ne peut venir à bout des discriminations existantes. Si la notion économique de redistribution fait appel essentiellement à la justice sociale, celle de reconnaissance a pour finalité l'aspiration de chacun à la dignité. En France, il apparaît effectivement que si nous considérons les deux derniers grands mouvements sociaux, je parle des émeutes en banlieues à l'automne 2005 ou les luttes de la jeunesse contre le CPE au printemps 2006, c'est bien l'exigence de respect, le refus des discriminations qui étaient mis en avant par les acteurs de ces luttes. Dans les propos des parents avec qui je me suis entretenus, c'est aussi cette insistance autour des questions de dignité, de respect, d'abus de droit qui m'a frappé. Parallèlement, la création au début des années 2000 de plusieurs associations de défense de parents d'enfants placés comme le « Fil d'Ariane » dans la région parisienne par exemple ou l'association « Rêves » en Bretagne s'inscrivent parfaitement dans ce courant de lutte pour la reconnaissance.

### **4.3) Les trois grandes significations du mot reconnaissance**

Pourquoi cette préoccupation prendrait aujourd'hui une telle ampleur, pour-quoi être reconnu semble être devenu si important ? En fait, la reconnaissance est à la fois un acte, celui de "reconnaître" : par exemple, "Je reconnais quelque chose ou quelqu'un", et un besoin, celui "d'être re-connu" : par exemple, "Je suis reconnu comme un excellent orateur !". Reconnaître, c'est d'abord une opération d'identification qui permet de distinguer autrui mais c'est aussi un processus fondamental conduisant au discernement de sa propre identité : "se reconnaître" soi-même. C'est enfin une interaction essentielle de réciprocité qui permet de se définir une identité sociale, une appartenance à une communauté spécifique.

### **4.4) La reconnaissance : une nouvelle théorie sociale normative**

Nous percevons déjà, ne serait-ce qu'à partir de cette définition sémantique, que lorsqu'on évoque la notion de reconnaissance, nous englobons tout un processus identitaire qui dépasse de très loin l'acception commune de ce terme, à savoir : la réputation, la considération sociale ou le prestige au yeux d'autrui. Nous entrons ici au cœur de cette théorie de la reconnaissance. Elle a clairement un fondement anthropologique : pour HEGEL, c'est parce que toute coexistence humaine s'appuie sur un rapport d'acquiescement mutuel entre sujets que l'individu peut vivre en communauté. La genèse de cet état de fait est à rechercher dans la constitution même de la conscience humaine. Pour se reconnaître soi-même et établir "un rapport positif à soi", il est indispensable d'être reconnu par l'autre et par la communauté d'appartenance. Ce n'est qu'à partir de la reconnaissance d'autrui que l'individu peut prendre conscience et donner de la valeur à son existence. Ce n'est qu'à partir de l'estime d'autrui que peut se construire l'estime de soi. Il y a ici une articulation fondamentale entre la conscience même du sujet et la relation qu'il établit avec autrui, c'est à dire entre le psychisme et le social. A partir de ce postulat, le mépris, le rejet, l'humiliation sont des manifestations de déni de reconnaissance. L'acte de mépris, dont la forme extrême est l'indifférence : « Tu n'existe pas pour moi ! », atteint la personne dans son intégrité, dans l'image qu'elle se fait d'elle-même, dans l'estime qu'elle se porte. Rapport à soi et rapport à l'autre sont interdépendants, la reconnaissance étant ce qui permet d'expliquer la nature profonde de cette interaction à la fois psychique et sociale. Selon cette approche, la quête de reconnaissance est donc un processus anthropologique qui se caractérise par sa grande vulnérabilité. Cette reconnaissance n'est jamais définitivement acquise et peut, par nature, être promptement atteinte par le mépris et l'humiliation. C'est ce caractère de grande fragilité qui explique cette quête incessante de reconnaissance pour maintenir un « rapport positif à soi ».

### **4.5) Les trois formes principales de reconnaissance**

Je présenterais ici succinctement les caractéristiques des trois sphères de reconnaissance définies par Axel HONNETH ainsi que les différentes formes de mépris leur correspondant. C'est paradoxalement avant tout à partir de l'expérience de l'absence de reconnaissance que se révèle l'importance de celle-ci pour le sujet. Trois modes de reconnaissance spécifiques sont à distinguer : "l'amour et l'amitié" qui donne accès à la "confiance en soi", « le droit » qui autorise "le respect de soi" et enfin la "solidarité" sur laquelle se fonde "l'estime de soi".

#### 4,51) Reconnaissance et sollicitude

Reprenant la terminologie d'HEGEL, HONNETH désigne "l'amour", au sens large, comme étant le premier stade de reconnaissance réciproque. Il s'agit ici de l'expérience que tout sujet humain fait de la sollicitude d'autrui durant toute sa vie à travers les relations affectives de toute nature qu'il entretient avec les personnes qui lui sont le plus proche. Il désigne l'ensemble des rapports amoureux, amicaux ou familiaux où sont impliqués les liens affectifs avec ces êtres dit "chers". Cette expérience s'enracine dans la relation primaire que le nourrisson entretient notamment avec sa mère dont la sollicitude lui permet de manifester librement ses besoins et ainsi de prendre confiance en soi. L'attention est portée ici sur la qualité de "la relation d'attachement" qui conditionne fortement le développement psychique du sujet. C'est sur la base de cette capacité à "faire confiance" que s'enracine l'expérience de la sollicitude d'autrui. C'est sur cette même base que se construit la première forme de rapport à soi essentiel à savoir la « confiance en soi ».

À la sphère de la reconnaissance de la sollicitude correspond la première forme de mépris, et la plus invalidante, celle découlant pour Axel HONNETH d'une atteinte à l'intégrité physique d'une personne, dont le viol et la torture sont les archétypes. Cette forme d'atteinte à l'intégrité physique peut très profondément déstabiliser la capacité à « faire confiance » à autrui et, par répercussion, à « se faire confiance à soi-même ». Ceci non seulement du fait des douleurs physiques qu'elle entraîne ce genre d'agressions, mais dans l'expérience subjective d'avoir été exposé à la libre volonté de la toute puissance destructrice d'autrui.

#### 4,52) Reconnaissance et droits

Il est essentiel de préciser qu'il s'agit ici non seulement « de droits et devoirs » en tant que normes juridiques au sens large - la loi, les règlements, les contrats, les engagements, etc. - mais surtout les « normes morales » sur lesquelles se fondent les rapports humains. Axel HONNETH situe à ce niveau la question de la « dignité sociale » : " Respecter les personnes, ce n'est peut être que respecter leurs droits, de sorte que l'un ne va pas sans l'autre. Ce qu'on appelle dignité humaine ne peut être rien d'autre que la capacité reconnue de revendiquer un droit. " L'enjeu de cette forme de reconnaissance, c'est la capacité, reconnue à la fois par la société et par soi-même, de pouvoir s'exprimer d'une manière autonome sur des questions morales.

La particularité des formes de mépris qui correspondent à ce mode de reconnaissance est non seulement la perte de liberté, la limitation de l'autonomie, mais le sentiment de ne pas être un partenaire d'interaction doté des mêmes droits moraux et ainsi d'avoir l'impression de ne pas être reconnu comme un sujet « capable » de jugement moral. La situation d'exclusion sociale, du fait du chômage et de la précarité, illustre un des paradoxes de nos sociétés modernes : se basant, du moins en théorie, sur le principe d'égal accès au droit pour tout individu, la dynamique actuelle du renforcement de l'inégalité dans la répartition des biens crée un malaise profond. Celui qui est reconnu juridiquement et qui n'est pas reconnu socialement souffre d'un mépris fondamental qui est lié à la structure même de cette contradiction entre attribution égale de droit et distribution inégale de biens. Il n'est donc pas surprenant de la part des personnes en situation d'exclusion sociale qu'elles en appellent au « respect de leur dignité ». Il ne suffit pas d'avoir formellement accès à des droits pour se sentir « respecté » en tant que membre à part entière de la communauté humaine : il est nécessaire de pouvoir se sentir reconnu comme contributeur actif à la vie sociale de cette communauté.

#### 4,53) Reconnaissance et estime sociale

« L'estime de soi » est dans cette sphère de reconnaissance le pendant, des concepts de "confiance" ou de "respect" de soi que nous avons présentés précédemment. La sphère de reconnaissance des droits que nous venons de présenter décrivait les droits et les devoirs qui fondent le contrat social entre les êtres humains, permet-tant à chacun d'entre eux de revendiquer son appartenance à cette communauté. Ce sentiment d'estime est lié à la capacité qu'a aujourd'hui l'individu de se reconnaître « des qualités » dont il sait qu'elles ont de la valeur aux yeux des autres membres de sa communauté, cette "estime de soi" renvoyant en fait au sentiment de sa propre valeur. Sur le plan collectif, cette capacité qu'ont les membres d'une communauté de s'estimer mutuellement développe un sentiment de "solidarité", c'est à dire de s'apprécier réciproquement à la lumière de valeurs communes. Il s'agit alors d'un véritable sentiment dynamique, qui va bien au-delà de la simple tolérance passive : les individus développent des relations réciproques basées sur la reconnaissance des particularités individuelles de l'autre personne comme contribuant à la réalisation du bien commun.

La dernière forme de mépris concerne cette fois le sentiment de la valeur, d'utilité sociale de l'individu. Il s'agit ici de la condamnation qu'autrui renvoie à l'individu en raison de son mode de vie ou des convictions qui l'animent. La dévalorisation ou la non prise en compte des capacités singulières du sujet ou des modes de vie, des modèles de réalisation de soi auxquels il adhère, amène ce dernier non seulement à ne pouvoir donner une signification sociale positive à ses capacités mais à atteindre l'estime qu'il a de soi.

L'analyse des propos des parents avec lesquels je me suis entretenus montrent que les stratégies utilisées pour faire face à ces situations se situent souvent dans un « entre deux », entre la résignation et la révolte.

### 5) La reconnaissance sociale de la parentalité

Revenons à la question de départ. Bien entendu, les parents pauvres ne sont non seulement pas plus « mauvais » que les autres, mais les enquêtes montrent qu'ils sont, en général, très attachés à leurs enfants et font le maximum pour bien les éduquer. Ils souffrent par contre d'un fort discrédit qui se manifeste par exemple par ce fameux préjugé de « démission parentale ».

Pour tenter de comprendre pourquoi les parents pauvres représentent une proportion si importante des parents d'enfants placés, il est d'abord essentiel de préciser qu'une corrélation statistique n'est surtout pas à confondre avec une causalité : la pauvreté en tant que telle n'explique en rien la défaillance parentale. Parallèlement, bien sûr, nier l'évidence est absurde : la possession ou non de capitaux multiples, financiers, culturels, sociaux etc. influent incontestablement sur les conditions d'exercice des fonctions parentales. Or, nous le savons, ces capitaux sont très inégalement répartis dans nos sociétés et la disqualification sociale est une réalité incontournable.

Celle-ci impose de considérer que la parentalité s'inscrit dans ce contexte et que son évaluation ne peut faire fi des conditions concrètes d'existence des familles. De plus, être parent c'est aussi occuper un statut social spécifique. Selon les études menées à ce sujet, ce statut n'a pas la même importance selon l'appartenance sociale : plus on descend dans l'échelle sociale et plus ce statut prend de l'importance. On peut le comprendre aisément : devenir parent est sans doute un des seuls moyens d'acquiescer un véritable statut social pour un individu en situation d'exclusion ou appartenant à un groupe stigmatisé. D'où d'ailleurs l'intensité de la souffrance ressentie lorsque que la société limite l'exercice des prérogatives découlant de ce statut quand le parent est estimé défaillant.

Qu'y a-t-il de plus dégradant que d'être considéré comme indigne d'élever « comme tout le monde » son enfant ? Ce n'est pas par hasard que, dans les populations les plus démunies, la crainte du placement, « qu'on nous enlève nos gamins », soit une peur des plus répandues. Ce n'est donc pas non plus par hasard que les termes de respect, de mépris, de rejet soient si fréquents dans les propos des parents d'enfants placés.

La théorie hégélienne de la reconnaissance, réactualisée notamment par Axel HONNETH, permet de mieux comprendre le lien entre estime sociale et estime de soi. Le découpage qu'il propose pour caractériser les trois formes de reconnaissance rappelle étrangement les trois dimensions principales de la parentalité. Le statut parental ne serait-il justement pas un moyen d'accès privilégié à une certaine forme de reconnaissance sociale ?

Cependant, soyons clair. Une forme des plus traumatisantes de déni de reconnaissance relève de la violence physique ou psychologique et donc inclus bien évidemment les différents types de maltraitance. Reconnaître, c'est d'abord identifier, puis admettre pour vrai : une des formes de mépris les plus humiliantes dans la relation à l'autre, c'est la démagogie. A l'inverse, une des formes de reconnaissance essentielle, le respect de la dignité de l'autre, c'est le considérer comme responsable, moralement et juridiquement. A ce titre l'exigence de respect de l'adulte vis à vis du jeune, du parent vis à vis de l'enfant, et inversement, est bien entendu primordial. Le devoir de protection et de soin du parent vis à vis de son enfant doit être absolument garanti et la société se doit d'intervenir très fermement en cas de manquement. La dignité humaine est une et indivisible : elle concerne bien entendu autant les parents que les enfants.

Si je devais conclure, je reprendrais bien une phrase entendue récemment à la radio dans la bouche d'une mère de famille habitant un de ces quartiers pauvres : "Nous, nous demandons qu'une chose avant tout : qu'on nous respecte un peu, nous et nos enfants... Un peu de respect, s'il vous plaît.."

 Texte intégral de l'intervention de Régis Sécher : Si des éléments de ce texte sont utilisés, merci de bien vouloir citer la source

